

Sites des Sénateurs du groupe CRC-SPG

<http://www.michelbillout.fr/La-privatisation-des-concessions-d-autoroutes-va-permettre-la-remuneration-du-capital-privé-au-détriment-des-finances-publiques.html>

# La privatisation des concessions d'autoroutes va permettre la rémunération du capital privé au détriment des finances publiques



Date de mise en ligne : mercredi 14 septembre 2005

- Activité des sénateurs - Les questions au gouvernement - Les questions orales -

---

Sénateurs du groupe CRC-SPG

---

Monsieur le Sénateur Michel Billout attire l'attention de Monsieur Dominique PERBEN, Ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, sur la privatisation amorcée des concessions d'autoroute.

En effet, il estime que cette décision du gouvernement s'oppose à l'intérêt général et que, pire encore, elle revient à privatiser l'impôt.

Lors du vote du budget des transports, l'année dernière, le Parlement a décidé de créer l'agence de financement des infrastructures de transport, ses ressources provenant essentiellement des péages des autoroutes.

La privatisation des concessions d'autoroute remet donc directement en cause l'existence même de cette agence en la privant de recettes perennes. Une dotation exceptionnelle de 4 milliards d'euros, comme elle est annoncée, ne revient pas aux 1,5 milliard d'euros de recette par an pendant 20 ans qui aurait dû alimenter les recettes de cette agence .

Le bénéfice escompté par l'Etat de cette privatisation est de 12 à 13 milliards d'euros servant essentiellement à la réduction de la dette publique mais sans ambition de service public. La qualité de service est en effet le quatrième critère d'attribution des marchés. Cette privatisation aura aussi, à l'évidence, des conséquence sur les personnels.

L'objectif de cette agence lors de sa création était, selon le gouvernement, la promotion d'une politique des transports qui favorise les modes de transports alternatifs à la route, notamment le rail, par le financement des grands projets d'infrastructures tels que définis lors du CIADT de décembre 2003. Qu'en sera-il lorsque ses ressources seront asséchées ?

De plus, cette décision gouvernementale ne se justifie pas économiquement, les sociétés concessionnaires des autoroutes sont de plus en plus bénéficiaires. Cela s'explique par le fait qu'elles ont de moins en moins de charges notamment de remboursements d'emprunt et que parallèlement le coût des péages augmente. Ainsi, pour ne prendre que l'exemple d'ASF, son chiffre d'affaire depuis 1990 a crû de 7,6%. On offre ainsi aux grandes entreprises du bâtiment la possibilité d'un investissement sans risque puisque monopolistique et à rendement maximum. Ce sont, en effet, 37 milliards d'euros de dividendes qui sont attendus dans les 25 prochaines années.

Autrement dit, ce projet va permettre la rémunération du capital privé en retirant à la puissance publique des ressources nécessaires pour un aménagement du terroir harmonieux, orienté vers la satisfaction des besoins de transport du XXIème siècle.

Michel Billout souhaite donc connaître les projets du gouvernement pour permettre un financement pérenne de l'AFTIF mais aussi pour promouvoir concrètement le rééquilibrage des modes de transports vers les modes les plus respectueux de l'environnement.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



JOURNAL OFFICIEL

du 15 septembre 2005

**La question dans le journal officiel**